

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'An Deux Mil Vingt-six, le 19 février 2026,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : douze

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/02/2026

Présents : MM. BIRE Ludovic, ROBIN Florence, MANDIN Alain, BAUDRY Frédéric, POUPARD Laurent, ROCHE PRIVE Angélique, BONNAUD Bastien, DUBIN Céline

Absents excusés : BONNANFANT Sandra, DESIRE Catherine, TRACHEZ Hugo (donne pouvoir à BIRE Ludovic)

Absents : MICHOT Tony

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Approbation du dernier procès-verbal

Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Affectation du résultat de l'exercice 2025

Vote du taux des taxes

Virement de crédits de chapitre à chapitre

Délibération approbation du BP 2026

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) et l'affectation du résultat de l'exercice 2025 : sursoit à ces délibérations en raison de dysfonctionnement de la plateforme DDFIP**2026-7 VOTE DU TAUX DES TAXES**

Le Conseil Municipal, après vote à main levées,

Décide à l'unanimité le maintien des taux des trois taxes communales pour l'année 2026, à savoir :

Taxe Foncière sur le Bâti : de 34.87 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : de 47.61 %

Taxe d'Habitation : de 14.49 %

2026-8 VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une faculté est donnée, au vu de l'instruction budgétaire et comptable en M57, à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif, le Maire, la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Le conseil après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité :

D'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (hors les crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 5 % des dépenses réelles de fonctionnement et de 5 % des dépenses réelles d'investissement pour l'exercice 2026 et les suivants.

2026-9 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 au Conseil Municipal.

La section de Fonctionnement s'équilibre, en recettes et en dépenses à la somme de 745 078.01 €, et la section d'Investissement à la somme de 790 609.00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2026 tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Notification de subvention accordée par le Conseil Départemental concernant la création de 2 plateaux surélevés sur la route départementale 24 (Danzay et le bourg) : 4 024.80 €9

Le devis pour la réfection de trottoirs par l'entreprise EIFFAGE Route s'élève à 7 641.70 € TTC.

Demande de réfection d'un chemin communal, pour partie, à la Vacherie

Compte-rendu sur l'avancement des travaux de la mairie et du vestiaire du local technique

La séance est clôturée à 21h 40

2026-10	VOTE DU TAUX DES TAXES
2026-11	VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE
2026-12	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 19 février 2026 avec :

- 9. voix « pour »
- 0. voix « contre »
- 0. voix « abstention »

Le Secrétaire de séance,
Le 1er adjoint

Céline DUBIN



Le Maire,

Ludovic BIRE

